

PN-AAV-082

ACQUISITION DE LITTÉRATURE

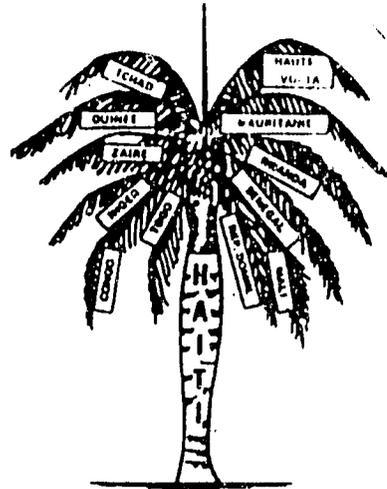
Journal of Political Economy

EXTRAIT DES DOCUMENTS ÉTRANGERS

Extrait des documents étrangers

PN-AN/022

12/01/84



SICAPE

SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE CREDIT AGRICOLE
AUX PETITS EXPLOITANTS
du 9 Janvier au 4 Février 1984

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE / AGENCE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

CAS DU TOGO

MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Une Institution financière de développement est toujours confrontée à des problèmes de ressources - L'une des solutions est une politique de collecte de l'épargne. Or souvent, l'épargne nationale est collectée par les banques commerciales qui préfèrent investir ailleurs que dans le développement.

Si l'on prend le cas du Togo - à peu près 60 à 70% de l'épargne nationale est collectée par les banques dites commerciales.

Face à cette situation, quelle est la politique de la CNCA pour une meilleure mobilisation de l'épargne?

I.- RÔLE DES AGENCES DANS LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Si l'ouverture des Agences dans les régions dans l'optique de la décentralisation avait pour objectif principal de rapprocher la banque de l'uti-^{li-}lisation, il ne faut pas oublier aussi que c'est l'outil essentiel d'une politique de mobilisation de l'épargne.

C'est ainsi qu'une politique de décentralisation nous a permis de couvrir l'étendue du territoire et ce des Agences Régionales jusqu'aux bureaux périodiques.

Il a été question un moment donné des "caisses mobiles" qui devraient se déplacer sur toute l'étendue du territoire, mais compte tenu de l'expé-^{ri-}rience malheureuse de certains pays frères, surtout des coûts élevés, l'étude n'a pas été poursuivie et le projet abandonné.

D'autre part, nous avons pensé à un produit épargne-crédit, pour le paysan, c'est à dire que le paysan ne bénéficierait de prêt que s'il a un compte d'épargne mais nous avons pensé que ce serait trop sévère, et ceci pénaliserait les plus démunis.

Donc, l'action des chefs d'Agence a ^{consisté} insisté à la sensibilisation des paysans à venir déposer leurs épargnes à la banque : ce qui les pro-^{te-}tège contre le vol, les incendies et les termites, et aussi à leur faire ressortir l'avantage des taux d'intérêt créditeur qui a un effet multiplicateur.

Politique des Taux d'Intérêt

Les taux créditeurs servis aux épargnants sont indexés sur un minimum fixé par les autorités monétaires.

C'est ainsi que les taux varient suivant les termes et suivant les comptes - Nous distinguerons donc plusieurs comptes d'épargne.

Le Compte sur livret : CSL se matérialise par un livret dans lequel est inscrit tous les dépôts et retraits du client - Le taux servi est de 8,5%.

Les Comptes à Terme : Ce sont des comptes dont le terme des dépôts est négocié avec le client.

Le taux varie selon la durée et le montant.

Le minimum est le taux servi aux comptes sur livret mais peut-être égal ou supérieur au taux d'escompte normal.

Les durées varient de 6 mois à 24 mois et sont souvent renouvelables. Il faut signaler aussi que pour encourager l'épargne, il est aussi servi un taux créditeur sur les dépôts en compte courant à partir d'un montant minimum. Ces taux varient de 2 à 4%.

Les conséquences de cette politique de taux d'intérêt dans le système bancaire togolais amenaient une surenchère dans les taux offerts à la clientèle. Dans ce domaine, les banques commerciales étaient les plus fortes et il a fallu au niveau de l'Association des Banques du Togo fixer un plafond maximum, car cette politique de surenchère devenait suicidaire pour les banques de développement.

En dehors de la concurrence des banques commerciales, il y a un autre concurrent de taille qui est la Caisse Nationale d'Epargne qui sert un taux d'intérêt moins élevé que le taux des CSL mais qui en contrepartie offre un produit épargne - crédit. En plus, elle bénéficie du service des PTT pour la collecte de l'épargne sur toute l'étendue du territoire.

Il est évident que cette politique de mobilisation de l'épargne en milieu rural, compte tenu des coûts, serait un fiasco en comparaison des taux d'intérêts débiteurs.

Pour pouvoir donc rentabiliser cette épargne collective, notre politique d'emplois est de drainer cette épargne vers le financement des activités purement commerciales et bancaires qui se font au taux de 15 à 17%, ce qui nous permet de maintenir des marges de 4 à 5%.

Néanmoins, malgré cette politique de sensibilisation de paysan à l'épargne, certains problèmes demeurent, comme par exemple:

- la discrétion que souhaite le paysan
- les problèmes d'identification en milieu rural.

LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Pour l'heure, le FND, n'a pas encore une politique de mobilisation de l'épargne.

Cependant, à la lumière des exposés et débats sur le thème, nous avons pu retenir deux idées essentielles :

1o) AU NIVEAU DE L'INSTITUTION

La mobilisation de l'épargne n'est rentable qu'à long terme, après qu'un certain nombre de conditions soient réunies.

" irrecouvrables - intérêts sur prêts - intérêts sur épargne - coût de gestion "

Cela suppose une subvention par l'institution jusqu'à réalisation de l'objectif fixé. Certes, une fois cet objectif atteint, l'institution de crédit verrait son volume de prêts augmenter et tendrait vers l'autosuffisance, en dépendant de moins en moins des sources de fonds extérieures.

2o) AU NIVEAU DU PAYSAN

La nécessité de déposer son épargne, à l'institution de crédit ne se fait pas trop sentir. En effet, en Mauritanie il ya une nette tendance à investir dans l'achat d'animaux (vaches, chèvres...) Et ceci pour plusieurs raisons :

- le paysan bénéficie des produits de ses animaux (lait, laine...)
- l'accroissement du cheptel est un facteur d'élévation sociale (prestige)
- En cas de besoin, la liquidation de ces animaux est chose facile
- Cela lui permettrait de gérer lui-même ses propres biens tout en se soustrayant des formalités qu'exigerait l'institution de crédit.

C/ - MOBILISATION DE L'EPARGNE

Actuellement en Haute-Volta la mobilisation de l'épargne en milieu rural se passe au niveau des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) appelées communément "Caisses Populaires" et dont l'expérience date des années 1973.

I/ - OBJET DE LA COOPERATIVE D'EPARGNE ET DE CREDIT

La COOPEC est une "Banque Villageoise" Elle a pour objet :

1.1/ - DU POINT DE VUE ECONOMIQUE

- De collecter l'épargne monétaire en développant l'esprit d'épargne et de prévoyance.
- De combattre l'usure au moyen de la coopération.
- Mettre en oeuvre tout moyen propre à l'éducation de ses membres.

1.2/ - DU POINT DE VUE PROMOTION DE L'HOMME

De par sa structure participative la COOPEC développe l'exercice par les ruraux de responsabilités nouvelles au sein des collectivités villageoises.

L'apprentissage à la gestion et la maîtrise progressive de ce nouveau modèle d'organisation conduit les paysans à une meilleure prise en charge de leurs affaires et de leur développement.

Pour attirer cette épargne la COOPEC doit assurer :

- La SECURITE

En soustrayant l'épargne des aléas naturels et humains (intempéries, feu, vol, perte).

- LA DISPONIBILITE :

L'épargne doit être disponible à tout moment et sans tracasseries administratives pour ses membres épargnants.

- LA REMUNERATION :

L'épargne réalisée doit être rémunérée afin de maintenir sa valeur face à la dépréciation monétaire.

II/ - TYPLOGIE

On rencontre deux (2) grands types de COOPEC /

2.1/ L'Union Régionale des Caisses Populaires de la Bougouriba (URCPB).

- Située dans le Sud-Ouest de la Haute-Volta, elle comprend :

- o 8 COOPEC de base dont 5 font du crédit
- o 8 976 membres

- Les Catégories sociales rencontrées sont : des paysans, fonctionnaires, commerçants.

- Au 30 Septembre 1982, ces huit (8) COOPEC avaient un volume d'épargne de : 180 688 789F CFA.

- Utilisation de l'épargne collectée :

- o Crédits aux sociétaires :

25% Habitat

21% Commerce et artisanat

12,5% Personnel

11,5% Agriculture et élevage

8% Vivres, santé et scolarité

21% Divers

- Dépôts et placements bancaires (à la fin de l'année 1982, ces dépôts s'élevaient à 110 000 000F CFA.)

2.2/ L'UNION DES ASSOCIATIONS D'EPARGNE ET DE CREDIT (UAVEC)

- Il s'agit d'une union nationale qui regroupe trois (3) unions Regionales (Centre Nord et Ouest du Pays) comprenant 31 coopératives dont les membres en 1979 étaient estimés à 1 100. Aujourd'hui, ce chiffre a nettement Evolué.
- Les catégories sociales rencontrées sont exclusivement des paysans.
- Au 31/12/82, ces COOPEC avaient un volume d'épargne de 28.878.258F CFA.
- Trois (3) types d'utilisation de l'épargne collectée.
 - Crédits aux sociétaires,
 - Dépôts bancaires (30.000.000F CFA du 31/12/83)
 - Investissements dans des projets de développement :
Banques de Céréales, Moulins, Culture Attelée.

ANNEXE

STATISTIQUES SUR LES CAISSES POPULAIRES
DE LA BOUGOURIBA AU 31-10-82

STATISTIQUES SUR LES CAISSES POPULAIRES DE LA BOURGOURIBA AU 31 - 12 - 82

N°	CAISSES POPULAIRES DE	BENEFICIAIRES = ++ CAISSIÈRES = X	DATE DE FONDATION	NOMBRE DE MEMBRES			PRELEVEMENTS AUX MEMBRES	MONTANT DES DEPENSES EXISTENTES DEPUIS L'EXISTENCE DE LA CAISSE JUSQU'EN FIN 1981	MONTANT DES RECETTES JUSQU'EN FIN 1981
				BRES	ACTIF	EPARGNE			
01	DIEBOUGOU	HIEN Jean René = ++	1972	1 647	24 494 407	21 343 388	6 750 128	27 044 500	21 680 34
	DISSAN	DABLRE Florent = ++ SOMDA Blandine = X	1972	2 415	55 709 388	48 655 211	22 276 403	74 418 650	50 556 13
03	KOPER	SOMDA Rogat = ++	1972	1 160	22 673 629	20 168 813	3 882 121	22 727 733	18 812 0
04	DANO	SOME Véronique = ++ SOME Elise = X	1974	2 359	57 116 885	48 043 551	19 907 957	64 178 500	61 628 9
05	GACIA	KAMBIRE Sié = ++	1974	261	2 733 956	2 540 523	-	-	-
06	KAMPTI	DA Grégoire = ++	1976	732	15 158 832	13 510 067	7 007 855	19 826 550	14 356 4
07	DOLO	SOMDA Fulgence = ++	1975	211	2 114 232	1 931 148	-	-	-
08	FORENZAN	LAMY Hamouté = ++	1981	191	627 460	481 890	-	-	-
				8 976	1180 688 789	1156 674 611	159 824 464	1208 195 933	1167 015 6